

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le quatorze septembre à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le neuf septembre deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

**1- Lotissement communal « Le Belvend » - Création d'une commission municipale d'attribution des lots.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉSIGNE comme membres de la commission communale d'attribution des lots :

Membres titulaires :

- Mme GUERCHE Marie-Annick,
- M. HARDOUIN Michel,
- Mme GUERINEL Pierrette,
- Mme GRENEUX Eliane,
- M. ROYER Jean-Pierre.

Membres suppléants :

- M. ALLAIN Jean-Michel,
- M. SAUVEE Stéphane.

**2- Complément aux subventions communales 2009 – SNSM de Cancale.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le versement d'une somme de 60,00 € à la SNSM de Cancale.

**3- Garderie municipale – Encaissement des chèques Emploi Service Universel (CESU) – Affiliation au Centre de remboursement du CESU.**

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions :

- ACCEPTE les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour la garderie municipale.

**4- Aire de camping-cars - Souscription d'une convention de redevance spéciale « campings » avec Saint-Malo Agglomération.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le versement d'une redevance spéciale « campings » à Saint-Malo Agglomération dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.

**5- Approbation de l'adhésion du Syndicat d'électrification du Nord des marais de Dol au futur Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35).**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion du Syndicat intercommunal d'électrification du Nord des marais de Dol au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35).

**6- Dissolution du Syndicat d'électrification du Nord des marais de Dol.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la dissolution du Syndicat intercommunal d'électrification du Nord des marais de Dol et les modalités de liquidation du syndicat.

**7- Adhésion directe de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) et approbation des statuts.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADHERE directement au Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) en ce qui concerne les compétences « électricité » et « activités accessoires et mise en commun de moyens ».

**8- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2008.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune.

**9- Budget communal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à l'admission en non valeur des titres en lien avec les factures n° 34 de 2006, n° 158 et 213 de 2008 non recouvrables par le Trésor Public de Dol-de-Bretagne pour une valeur totale de 26,88 €,
- REFUSE l'admission en non valeur des autres titres et demande qu'un courrier soit adressé aux débiteurs afin qu'ils s'acquittent de leur dette à l'égard de la commune.

**10- Actions à vocation touristique dans le but de valoriser le patrimoine communal.**

*Un premier vote a d'abord porté sur l'adhésion de la commune aux offices de tourisme :*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune aux offices du tourisme de Saint-Malo, Dol-de-Bretagne et Cancale.

*Un deuxième vote a ensuite eu pour fondement l'adhésion de la commune au GIT :*

Le conseil municipal, par 4 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions :

- REJETTE l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Touristique.

**11- Complément aux subventions communales 2009 – Association AFRI4L R.A..**

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- ACCEPTE le versement d'une somme de 150,00 € à l'association AFRI4L R.A. sous réserve de leur participation au dit challenge,
- DEMANDE en contrepartie du versement de la subvention qu'un partenariat soit mis en place avec l'école publique de Hirel afin que les enfants de l'école puissent suivre leur périples.